

**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES LANDES
DIFORH
5 avenue Antoine Dufau BP 385 40012 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05.58.05.66.66

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAÎTRE FORMATEUR (CAFIPEMF)

CALENDRIER

Arrêté du 20-7-2015

Arrêté du 4-5-2021 ; Circulaire n°2021 du 19 mai 2021 publiée dans le BOEN n°21 du 27/05/2021

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les candidats :

- Qui justifient de 5 années de fonction au 31 décembre de l'année d'organisation de l'examen.
- Déclarés admissibles lors d'une précédente session et n'ayant pas été admis ou n'ayant pas participé aux épreuves d'admission : Les candidats conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session pour laquelle ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie.
- Titulaires d'un CAFIPEMF et justifiant de trois années d'exercice en qualité de professeur des écoles maître formateur pour l'inscription à l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription sera téléchargeable sur site de la DSDEN 40 - rubrique des **examens** CAFIPEMF

QUAND S'INSCRIRE ?

- Retrait des dossiers d'inscription à partir du 2 juin 2022 jusqu'au 21 juin 2022 – 12h00.

Du fait du retour de l'attestation de visite-conseil de l'IEN référent pour le dossier d'inscription, l'attention des candidats est spécialement attirée sur la nécessité d'éviter de s'inscrire durant les derniers jours.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : le 21 juin 2022

(Cachet de la poste faisant foi)

A l'adresse suivante :

**DSDEN des Landes
DIFORH (Mme Laure VERDEL)
5 avenue Antoine Dufau - BP 385
40012 MONT DE MARSAN CEDEX**

Contact : laure.verdel@ac-bordeaux.fr